



Comité Départemental de l'Hérault du Jeu de Balle au Tambourin

Correspondance :

Maison Départementale des Sports – 200 avenue du Père Soulas – 34094 Montpellier cedex 5.

Assemblée Générale Ordinaire et Extra-Ordinaire
du C.D. 34 à Cournonterral
Le 10 Octobre 2008

Membres Présents : Mr Frédéric Atger, Mr Jacques Bousquet, Mr Yvan Buonomo, Mr Patrice Charles, Mme Arlette Coste, Mr Gérard Pineau.

Membres Excusés : Mme Julie Charles

Clubs Présents : Balaruc les Bains, Balaruc le Vieux, Bessan, Castelnau de Guers, Cazouls d'Hérault, Cournonsec, Cournonterral, Florensac, Gignac, Grabels, Jacou, Lavérune, Montarnaud, Montpellier, Notre Dame de Londres, Pignan, Poussan, Pouzols, Saint Georges d'Orques, Teyran, Vendémian.

Clubs Représentés : Baillargues, Mèze, Viols le Fort

Clubs Absents : Causse de la Selle, Fabrègues, Lunel, Saint Jean de Cuculles, Saint Mathieu de Tréviers, Saussan.

Clubs Excusés : Lattes, Vendargues, Vic la Gardiole.

36 représentants (988 voix) sont présents sur 46 (1136 voix) convoqués.

24 clubs sur 33 sont présents ou représentés.

Le quorum est atteint et l'Assemblée Générale Ordinaire peut débuter.

Monsieur Jacques Bousquet, Président du Comité Départemental de l'Hérault ouvre l'Assemblée Générale à 19 heures.

Il énumère le bilan de ses dix années passées au CD 34 :

Le résultat de la saison 2007/2008 est globalement positif, Il y a eu encore cette année un travail important réalisé.

Je remercie les membres du Comité Départemental pour leur participation, car la gestion des championnats et coupe de l'Hérault, ainsi que les nombreux et nouveaux projets que nous devons assumer demandent beaucoup d'investissement.

Comme je l'avais déjà précisé lors de l'AG 2007, il sera important pour le prochain bureau de mieux répartir les tâches entre chacun des futurs membres du CD 34.

Je remercie toutes les Présidentes et tous les Présidents de clubs ainsi que les dirigeants et éducateurs pour leur investissement Je remercie tous les responsables de clubs volontaires pour l'organisation et l'accueil des différentes manifestations. Pour les années à venir, il faudrait que, spontanément, les clubs se portent candidats pour l'organisation des manifestations organisées par le CD.

Bilan des activités, toutes les activités gérées par le CD 34 et réalisées l'an dernier ont été reconduites :

- Gestion des championnats d'hiver et d'été,

- Organisation des coupes de l'Hérault seniors et jeunes.

- Partenariat avec le Conseil Général :

- Organisation du Grand Prix le 7 septembre à Poussan. Victoire de Cournonsec en féminines et de Notre Dames de Londres en hommes.

- Projet « accès des jeunes au sport ». Des animations ont été organisées sur les villes de Ganges, Montpellier (Jeu de Mail), Paulhan, Pézenas, Claret, Murviel les Montpellier.

- Journée tradition (Ganges 1900) sur Ganges le 6 septembre : initiation et découverte le matin animé par Igor, l'éducateur du Comité 34. Match de démonstration l'après midi. Monsieur le Maire de Ganges nous a adressé dernièrement une lettre de remerciement pour notre implication.

Cette rencontre va nous l'espérons faciliter la mise en place d'une activité tambourin sur Ganges. Plusieurs cycles tambourin on été réalisé dans les écoles ainsi que des stages pendant les vacances avec l'OMS.

- Projet cycles collèges en partenariat avec l'UNSS.

- Projet insertion des jeunes par le sport, interventions dans les quartiers.

- Actions avec la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse et des Sports CNDS

1) interventions en péri et extrascolaire.

2) Formation des éducateurs et enseignants.

3) Intervention sur les écoles de Viols le Fort, Aniane, Argelliers (subvention supplémentaire).

4) Nous avons réalisé 2 journées « Femmes et Sports » la première sur Vic la Gardiole, la deuxième sur Bessan. Cela a été un succès (environ une quinzaine de participantes sur chacun des sites).

- Partenariat UNSS :

- organisation d'un championnat scolaire avec les collèges de Gignac, Lunel, Paulhan, Pérols, Béziers, Poussan.

- intervention dans le cadre des journées SEGPA à Grammont soit 2 journées, décembre 2007 et mars 2008.

- le projet européen avec l'Italie sera relancé pendant cette nouvelle année scolaire.

- Partenariat Hérault Sport :

- Rassemblement de jeunes le 1^{er} juin à Vic La Gardiole ; reporté pour cause d'intempéries au 19 octobre à Mireval.

- Projet cycles collèges en partenariat avec l'UNSS.

-Projet insertion des jeunes par le sport, interventions dans les quartiers.

-Finales Coupe de l'Hérault jeunes 29 juin à Jacou : les vainqueurs Vendémian en poussin benjamin et cadet et Mèze, en minime.

- Tournée d'été Hérault Sport 21ème édition : soit 9 journées : Vic la Gardiole, Ganges, Abeilhan, Marseillan, Paulhan (2fois), Olargues, Le Grau du Roi, La Grande Motte. Animé par Ludovic Pastor et Patrick Legluher.

- Finales Coupe de l'Hérault seniors féminines et masculines 30 et 31 août à Notre Dame de Londres. Victoires de : Viols le Fort en R3, Vendémian en R2, St Georges en R1, Grabels en FB et Cazouls d'Hérault en FA

- Ville de Montpellier :

- Animations tambourin pendant les vacances (place aux Sports)

- Stand CD 34 au forum des associations Montpellier Antigone le dimanche 14 septembre de 9 h à 19 heures.

Conventions Communautés d'Agglomérations :

- Organisation du 2^{ème} Grand Prix de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée à Florensac le samedi 20 septembre. La remise des récompenses à chaque club participant s'est déroulée en présence de l'élu de Florensac, et dans un deuxième temps de Monsieur le Maire. Un peu plus tard nous avons accueilli sur le terrain une cinquantaine de journalistes de TF1 accompagnés par Patrice Dreuvet ainsi qu'Evelyne Délia. Une partie de ces personnes ont

échangé quelques balles. Cela a été l'occasion pour nous d'échanger quelques mots, ainsi que des cartes de visites. Espérons que cette démarche portera ces fruits. A noter qu'un nombre important d'interventions a été réalisé dans les écoles situées dans le périmètre de La Communauté d'Agglomération.

- Finales 5^{ème} Grand Prix de la Communauté d'Agglomération de Montpellier, à Cournonterral le mercredi 20 août 2008. Cette année les finales du Grand prix se sont déroulées en deux parties. La finale féminine s'est jouée vers 18 heures avec une victoire de Cournonsec sur Grabels. La remise des prix s'est effectuée en présence de nombreux élus. Vers 21 heures 30 ce sont les seniors des équipes de Pignan et de Cournonsec qui se sont affrontés avec une victoire de Cournonsec. Un public assez important était présent. A noter que cette année les finales se sont déroulées un mercredi. Des actions ont été mises en place dans les écoles de l'Agglomération pour le développement de notre activité.

Nous remercions : Le Conseil Général de l'Hérault, Hérault Sport Office Départemental des sports, Les Communautés d'Agglomérations de Montpellier et d'Agde (Hérault Méditerranée), la DRDJS, la ville de Montpellier. Les collectivités

Nous sommes satisfaits du travail effectué pendant cette année. Nos nombreuses interventions effectuées en grande partie par Igor, permettent à de nombreux jeunes de pratiquer le Sport Tambourin (environ 2000 jeunes). C'est du travail de longue haleine mais je suis certain qu'à moyen terme nous récolterons le fruit de notre investissement.

Cette année, il n'y a pas eu de nouvelle création de clubs. Cependant, nous sommes fiers de pouvoir compter à nouveau parmi nous le club de Claret. Cela a nécessité un certain nombre de démarches incontournables auprès des élus pour arriver à relancer l'activité. Pour ne pas perdre de temple nouveau club a déjà engagé des jeunes pour le nouveau championnat début novembre.

Attribution du CNDS 2009 : dotation minimum 1000 euros. Aucune subvention ne sera attribuée en dessous de la somme de Mille euros (explication).

Le Président présente ensuite les résultats de la saison.

Palmarès Saison 2008

Champions de France

Nationale 1	Poussan
Nationale 1 Féminine	Cournonsec
Nationale 2	Pignan
Nationale 3	Cazouls d'Hérault
Régionale 1	Saint Georges d'Orques
Série A Masculine	Les Pennes Mirabeau
Série A Féminine	Poussan
Série B Masculine	Mèze
Série B Féminine	Florensac
Benjamins	Mèze

Champions de l'Hérault

Régionale 1	Saint Georges d'Orques
Régionale 2	Vendémian
Régionale 3	Cournonterral
Féminine A	Cazouls d'Hérault
Féminine B	Florensac
Cadet Excellence	Vendémian
Cadet Honneur	Les Pennes Mirabeau

Minime Excellence	Vendémian
Minime Honneur	Mèze
Minime Espoir	Bessan
Benjamin Excellence	Vendémian
Benjamin Honneur	Mèze
Poussin	Vendémian
Série A Masculine	Poussan
Série A Féminine	Poussan
Série B Masculine	Mèze
Série B Féminine	Florensac

Présentation du bilan financier

Le trésorier Gérard Pineau, présente Bilan financier de la saison.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Vote des nouveaux statuts

Le Président propose une modification de deux articles des statuts du Comité de l'Hérault. Ceci afin d'être en conformité avec les statuts de la Fédération.

Modification de l'article 4

Article Existant

La licence prévue au I de l'article 16 de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 et délivrée par la Fédération marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de celle-ci. « la licence est délivrée au pratiquant aux conditions générales suivantes, détaillées dans le règlement intérieur :

- Sous réserve que le pratiquant s'engage à respecter l'ensemble des règles et règlements, relatifs à la pratique sportive ainsi que les règles relatives à la protection de la santé publique.
- selon des critères liés, notamment, à l'âge, à la nature de la discipline pratiquée, à la durée de la saison sportive, à la participation à des compétitions »

La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin.

La licence est annuelle et délivrée pour la durée de la saison sportive du 1 mars au 28 (ou 29) février. Elle est délivrée au titre de l'une des catégories suivantes : dirigeants, compétition, non compétition et arbitres. Les cartes découvertes qui ne sont pas considérées comme des licences, sont exclues.

Tout licencié majeur peut être candidat à l'élection pour la désignation des membres des instances dirigeantes du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin ou des organismes constitués.

Proposition de Modification

La licence prévue au I de l'article 16 de la loi no 84-610 du 16 juillet 1984 et délivrée par la Fédération marque l'adhésion volontaire de son titulaire à l'objet social et aux statuts et règlements de celle-ci. « la licence est délivrée au pratiquant aux conditions générales suivantes, détaillées dans le règlement intérieur :

- Sous réserve que le pratiquant s'engage à respecter l'ensemble des règles et règlements, relatifs à la pratique sportive ainsi que les règles relatives à la protection de la santé publique.
- selon des critères liés, notamment, à l'âge, à la nature de la discipline pratiquée, à la durée de la saison sportive, à la participation à des compétitions »

La licence confère à son titulaire le droit de participer au fonctionnement et aux activités du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin.

- du 1^o octobre de l'année N au 30 septembre de l'année N+1 pour les saisons en extérieur et salle.

La licence est délivrée au titre de l'une des catégories suivantes :

- dirigeants,

- compétition en extérieur et en salle,
- non compétition
- arbitres.

Le joueur qui pratique le jeu de tambourin dans le cadre d'une compétition organisée et/ou validée par la FFJBT doit être porteur d'une licence pour chaque discipline, en extérieur ou en salle.

Tout licencié majeur le jour du vote et titulaire d'une licence peut voter et être candidat à l'élection pour la désignation des membres des instances dirigeantes du Comité Départemental de l'Hérault.

La FFJBT peut délivrer également des cartes ou passeports qui n'ouvrent pas droit au vote et/ou dépôt de candidature, à savoir :

- Passeport non compétition ;
- Passeport dirigeant
- Carte découverte ;
- Carte loisir ;

et toute autre carte permettant d'identifier le pratiquant.

Modification de l'article 9

Article Existant

I. - L'assemblée générale se compose des représentants des associations affiliées au Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin, des membres bienfaiteurs et des membres donateurs.

Les représentants des associations affiliées sont : désignés par chaque association pour ce qui la concerne.

Chaque association désigne le nombre de ses représentants suivant le barème suivant :

- Nombre de licenciés inférieurs à la moyenne du nombre de licenciés par association du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin : 1 représentant
- Nombre de licenciés égaux ou supérieurs à la moyenne du nombre de licenciés par association du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin et inférieur à deux fois la moyenne du nombre de licenciés : 2 représentants
- Nombre de licenciés égaux ou supérieurs à deux fois la moyenne du nombre de licenciés par association du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin : 3 représentants

Chaque représentant a un suppléant.

La durée du mandat des représentants est de un an.

Les représentants des associations disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés qu'ils représentent. Les représentants de chaque association se partagent le nombre de voix de l'association en parts égales, en cas de nombre impair de voix le président du club à une voix de plus que les autres représentants.

Chaque année les associations envoient au Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin le nom de ses représentants et de leurs suppléants un mois avant l'assemblée générale.

Le Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin fait connaître le nombre de ses voix (nombres de licenciés) à l'association le 1^{er} mai précédent l'assemblée générale.

Un représentant ne peut avoir **qu'un pouvoir** d'un autre représentant de son association ou d'une autre association.

II. - L'assemblée générale est convoquée par le président du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin. Elle se réunit au moins une fois par an, à la date fixée par le comité directeur et chaque fois que sa convocation est demandée par le comité directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

L'ordre du jour est fixé par le comité directeur.

L'assemblée générale définit, oriente et contrôle la politique générale du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du comité directeur et sur la situation morale et financière du Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Elle fixe les cotisations dues par les associations affiliées.

Sur la proposition du comité directeur, elle adopte le règlement intérieur, le règlement disciplinaire et le règlement disciplinaire particulier en matière de lutte contre le dopage.

L'assemblée générale est seule compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans. Elle décide seule des emprunts excédant la gestion courante.

Les votes de l'assemblée générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Les procès-verbaux de l'assemblée générale et les rapports financiers et de gestion sont communiqués chaque année aux associations affiliées au Comité Départemental de Jeu de Balle au Tambourin.

L'assemblée générale adopte le règlement financier sur proposition du Comité Directeur.

Proposition de Modification

I. - L'Assemblée Générale se compose des représentants des associations affiliées au Comité Départemental de l'Hérault, des membres bienfaiteurs et des membres donateurs.

Les représentants des associations affiliées sont désignés par chaque association pour ce qui la concerne.

Chaque association désigne le nombre de ses représentants suivant le barème suivant :

- Nombre de licenciés majeurs inférieur à la moyenne du nombre de licenciés par association du comité de l'Hérault : 1 représentant
- Nombre de licenciés majeurs égal ou supérieur à la moyenne du nombre de licenciés par association du comité de l'Hérault et inférieur à deux fois la moyenne du nombre de licenciés : 2 représentants ;
- Nombre de licenciés majeurs égal ou supérieur à deux fois la moyenne du nombre de licenciés par association du comité de l'Hérault : 3 représentants

La durée du mandat des représentants est de un an.

Chaque représentant a un suppléant.

Les représentants des associations disposent d'un nombre de voix égal au nombre de licenciés qu'ils représentent. Les représentants de chaque association se partagent le nombre de voix de l'association en parts égales, en cas de nombre impair de voix le président du club a une voix de plus que les autres représentants.

Le comité de l'Hérault comptabilise le nombre de voix (nombre de licenciés majeurs) 30 jours avant la date de l'Assemblée Générale, et le communique à l'association.

Chaque association envoie au comité de l'Hérault le nom de ses représentants et de leurs suppléants huit jours avant la date de l'Assemblée Générale.

Un représentant ne peut avoir qu'un pouvoir d'un autre représentant de son association ou d'une autre association.

II. - L'Assemblée Générale est convoquée par le Président du comité de l'Hérault.

Elle se réunit au moins une fois par an, à la date fixée par le Comité Directeur et chaque fois que sa convocation est demandée par le Comité Directeur ou par le tiers des membres de l'assemblée représentant le tiers des voix.

Ses membres sont convoqués par courrier quinze jours avant la date de l'Assemblée Générale.

L'ordre du jour est fixé par le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale définit, oriente et contrôle la politique générale du comité de l'Hérault. Elle entend chaque année les rapports sur la gestion du Comité Directeur et sur la situation morale et financière du comité de l'Hérault. Elle approuve les comptes de l'exercice clos et vote le budget. Elle fixe les cotisations dues par les associations affiliées et les licenciés.

Sur proposition du Comité Directeur, l'Assemblée Générale adopte le Règlement Intérieur, les Règlements Sportifs, le Règlement Financier, le Règlement Disciplinaire, le Règlement Médical et le Règlement Disciplinaire relatif à la lutte contre le dopage humain.

Le Bureau Directeur élabore ces règlements et les propose au Comité Directeur. Celui-ci peut les amender ou les adopter tel qu'ils sont présentés et les propose à l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale est seule habilitée à valider les divers règlements et à valider les modifications proposées.

L'Assemblée Générale est compétente pour se prononcer sur les acquisitions, les échanges et les aliénations de biens immobiliers, sur la constitution d'hypothèques et sur les baux de plus de neuf ans.

Pour le financement des investissements, elle délègue au Président de la FFJBT et/ou Bureau Directeur et/ou Comité Directeur et conformément au Règlement Financier, le montage financier à mettre en œuvre.

Les votes de l'Assemblée Générale portant sur des personnes ont lieu à bulletin secret.

Les procès-verbaux de l'Assemblée Générale et les rapports financiers et de gestion sont communiqués chaque année aux associations affiliées au comité de l'Hérault.

Ces deux propositions sont acceptées à l'unanimité.

Election du Comité Directeur

10 postes à pourvoir dont 3 réservés obligatoirement aux femmes :

BOUSQUET Jacques, 988 voix, élu au premier tour.

BUONOMO Yvan, 988 voix, élu au premier tour.

CHARLES Julie, 988 voix, élu au premier tour.

CHARLES Patrice, 988 voix, élu au premier tour.

EDOUARD Michel, 988 voix, élu au premier tour.

PINEAU Gérard, 988 voix, élu au premier tour.

ROQUES Patrick, 988 voix, élu au premier tour.

1 poste à pourvoir (médecin fédéral) :

Pas de candidat

Jacques Bousquet présente ensuite les projets de l'année à venir.

Projets d'activités pour 2008/2009 :

Les projets réalisés en 2008 seront reconduits pour cette nouvelle année :

La gestion des championnats été hiver, ainsi que des coupes de l'Hérault jeunes et seniors.

La mise en place du championnat de jeunes à partir du 9 novembre 2008.

Le rassemblement de jeunes Max Rouquette.

L'organisation du Grand Prix du Conseil général avec l'ambition d'offrir de belles finales, c'est-à-dire éviter d'être confronté à d'autres compétitions, pour ne pas se faire concurrence ce jour là.

Nous proposerons au Conseil général ainsi qu'à l'Hérault sport de reconduire les actions suivantes :

Faciliter l'accès des jeunes au Sport dans les hauts cantons

Mise en place du projet cycles collège et de l'école d'arbitrage avec l'objectif de participer à l'arbitrage des finales de coupe de l'Hérault jeunes.

Intervention dans les quartiers, pour l'insertion des jeunes par le sport.

Nous souhaitons renouveler le projet « Femmes et Sports » avant le début du championnat senior sur un site central.

Avec la DRDJS, nous déposerons un dossier CNDS pour obtenir le financement d'actions nouvelles. Nous interviendrons également dans certains secteurs comme cela a été fait cette année à Viols le Fort, Argelliers, Aniane avec le soutien de la DRDJS en proposant une activité sportive hors temps scolaire.

Avec la ville de Montpellier nous organiserons une animation sur la place de la comédie à Montpellier qui prendra le nom de « Comédie Tambourin »). Cette animation pourra se dérouler pendant l'été.

D'autres actions seront mises en place durant les vacances scolaires notamment dans les quartiers.

Présence au forum des associations à Antigone.

Les Grands Prix des Communautés d'Agglomérations :

En 2009, les grands prix seront organisés sous forme de tournoi impliquant les jeunes, les féminines et les catégories seniors hommes. Cela pourra se dérouler durant un week-end avant le démarrage du championnat, c'est-à-dire en avril. Enfin il faudra affiner chaque projet avec les clubs concernés. Le but étant d'organiser une manifestation de tambourin festive et conviviale avec un public nombreux.

En 2009, nous espérons pouvoir étendre notre espace d'intervention. Nous allons prochainement rencontrer le président et les élus de la Communauté du Pic ST Loup qui paraissent intéressés pour le développement de notre activité dans leur secteur.

Projets sur les villes :

Le CD 34 est fortement impliqué sur Pézenas, participation à la fête du sport, au forum des associations. Nous avons été associés au projet du nouveau terrain.

Nous préparons avec le service des sports de la ville une journée en hommage à Max Rouquette. C'est prévu le 13 décembre avec une initiation et un match de démonstration l'après midi, une exposition Sur la vie de Max

Rouquette, une conférence dans une salle de la ville avec la présence du docteur Souchon, Michel Sabatéry, Les Présidents de Fédération Française et Italienne, Michel Balsier Prof d'EPS. C'est un projet intéressant qui va nous permettre de découvrir notre sport depuis ses débuts jusqu'à maintenant.

Pour le redémarrage du sport tambourin sur Pézenas, je pense que nous sommes en bonne voie. Les élus sont favorables à l'idée de revoir se pratiquer le tambourin sur Pézenas. Le potentiel de jeunes existe, il y a environ 4000 élèves sur Pézenas. Dès lors que le terrain sera réalisé, nous lancerons un projet avec les jeunes en extra scolaire.

Pour 2009, nous pensons également nous investir sur Paulhan. Malgré les difficultés que nous avons eu avec les élus pour démarrer un projet, je pense qu'à la rentrée nous devrions arriver à mettre en place une initiation tambourin hors temps scolaire.

Reconduite des interventions sur la ville de Ganges. Soutien au redémarrage du club de Claret.

Présentation du budget prévisionnel.

Avant de clôturer l'Assemblée Générale, Gérard Pineau présente le projet de budget de la saison à venir.

Tirage au sort des Poules du championnat des jeunes et de la Coupe de l'Hérault.

L'Assemblée Générale procède au tirage au sort des différents championnats et coupes de jeunes.

Le Secrétaire



Patrice CHARLES

Le Président



Jacques BOUSQUET.